



Première session de l'examen professionnel fédéral de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé

En avril 2018, le nouvel examen de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec brevet fédéral a été ouvert aux premiers candidats. Ce projet touche ainsi à son but après plusieurs années de travaux préparatoires. Le moment est donc venu de procéder à une brève rétrospective et de jeter un œil sur les prochaines étapes pour intégrer ce cours dans le paysage formel de la formation en Suisse.

Examen probatoire organisé avec succès

L'organisation d'un examen professionnel fédéral est très réglementée et soumise à des conditions strictes. L'association faîtière a été en mesure de toutes les satisfaire et sa commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ) les a également contrôlées (voir encadré p. 27). L'une de ces conditions était le recrutement d'auteurs de questions et d'experts aux examens formés. Depuis l'été 2017, plusieurs ateliers ont été organisés pour former ces auteurs, sous la houlette de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP). Dans un premier temps, ces spécialistes ont rédigé les questions et une grille pour l'examen probatoire.

Celui-ci s'est tenu sur cette base à Berne en septembre 2017, avec neuf participants. L'évaluation de cet examen s'est avérée globalement positive, malgré quelques points à améliorer qui ont été peaufinés pour le premier examen professionnel officiel.

L'une de ces optimisations concernait l'introduction du principe du double contrôle: un groupe rédige les questions, tandis qu'un autre vérifie qu'elles sont complètes et compréhensibles puis contrôle la grille. Le caractère ouvert des questions et les possibilités supplémentaires de réponse ainsi offertes ont également été examinés de manière critique.

Les inscriptions au premier examen professionnel ont été ouvertes le 17 novembre 2017 sur le site de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS. A la date de clôture, 8 personnes s'étaient inscrites à ce premier examen professionnel.

Depuis lors, les auteurs ont réfléchi à des questions et grilles supplémentaires, afin d'en avoir un nombre suffisant pour le premier examen. La formation des experts aux examens a ainsi pu être agendée pour mars 2018, en concertation avec l'IFFP.



Erich Janutin
Président des commissions d'examen et AQ, Association pour la formation professionnelle supérieure STPS, secrétaire principal suppléant de la CFST, Lucerne

Liste de contrôle de la commission chargée de l'assurance qualité pour vérifier si les conditions d'inscription et d'organisation de l'examen professionnel fédéral sont remplies.

- ✓ Association faitière légalement constituée pour organiser un examen professionnel fédéral
- ✓ Commission chargée de l'assurance qualité/ commission d'examen conformes au droit
- ✓ Règlement d'examen et directives valides
- ✓ Moyens financiers suffisants
- ✓ Nombre suffisant d'auteurs de questions formés
- ✓ Nombre suffisant de questions et de grilles d'examen
- ✓ Nombre suffisant d'experts aux examens formés
- ✓ Nombre suffisant de locaux adéquats pour les épreuves
- ✓ Nombre suffisant de personnes instruites à l'administration des cours et au secrétariat d'examen
- ✓ Nombre suffisant de personnes instruites à la surveillance de l'examen et à la conduite des examens
- ✓ Nombre suffisant de correcteurs instruits
- ✓ Nombre suffisant de candidats remplissant les critères d'admission

Le premier examen sur le point de s'achever

Le premier examen professionnel fédéral va s'achever: les épreuves écrites auront lieu le 19 avril 2018, et les oraux pendant la semaine du 23 au 27 avril 2018. Les deux épreuves se dérouleront dans les locaux de l'IFFP à Zollikofen BE. Aucun candidat n'a encore pu passer les examens de modules préparatoires. L'examen s'adresse donc aux chargés de sécurité qui sont autorisés à passer directement l'examen, par exemple parce qu'ils détiennent déjà le diplôme d'un cours CFST.

Comme l'examen probatoire, le premier examen professionnel sera évalué par l'IFFP. Une enquête recueillera l'avis des candidats et des experts aux examens en vue d'améliorer en continu les épreuves pour les prochaines sessions. Toutes les personnes chargées de l'examen et, certainement, un grand nombre de candidats attendent avec impatience les résultats de cette évaluation, qui seront communiqués sous une forme appropriée.

Perspectives et prochaines étapes

Après le premier examen, le prochain se profile déjà. Avant même que les premières épreuves ne soient terminées, le deuxième examen fédéral est déjà en préparation pour l'automne 2018. Pour la première fois, il sera ouvert aux candidats qui auront suivi les cours prépara-

toires et réussi les examens de module. Un examen en français sera également organisé dans le même temps, ce qui va encore accroître le travail de préparation. L'année suivante, l'examen professionnel STPS aura lieu pour la première fois en italien. Dès lors, l'examen se tiendra en principe chaque année.

Les résultats du premier examen professionnel seront évalués.

Il faudra par la suite décider si un examen professionnel supérieur peut et doit être mis en place pour les candidats qui auront réussi cet examen professionnel. Dans l'affirmative, nous approcherons dans quelques années du but de transférer toute la formation

des spécialistes puis des experts en sécurité au travail et protection de la santé dans le paysage formel de la formation en Suisse.

Infobox

Le site Web de l'association donne des informations complémentaires sur l'examen professionnel fédéral, les délais, le coût et la procédure d'inscription ainsi que les conditions d'admission, le règlement d'examen et les cours préparatoires: www.diplome-stps.ch

«CFST Informations sur la formation et la formation continue en sécurité au travail et protection de la santé, janvier 2018», comparaison entre la formation et la formation continue actuelles et futures dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé pour les chargés de sécurité, PDF à télécharger sous: www.cfst.ch
> Questions de formation > Liens et downloads concernant des questions de formation